

N° 97

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des affaires culturelles (1) sur le projet
de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME I

CULTURE

Par M. Michel MIROUDOT,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Léon Eeckhoutte, *président*; Paul Séramy, Adrien Gouteyron, Michel Miroudot, Michel Durafour, *vice-présidents*; MM. James Marson, Jacques Habert, Jacques Carat, Pierre Vallon, *secrétaires*; MM. Guy Allouche, Paul Bénard, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jean-Pierre Blanc, Marc Bœuf, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Carous, Joseph Caupert, Auguste Cazalet, Adolphe Chauvin, Henri Collette, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Jean Delaneau, Jacques Durand, Jules Faigt, Claude Fuzier, Pierre Laffitte, Guy de La Verpillière, Henri Le Breton, Jean-François Le Grand, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Christian Masson, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papilio, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Jean Roger, Roland Ruet, Guy Schmaus, Abel Sempé, Franck Sérusclat, Pierre Sicard, Pierre-Christian Taittinger, Raymond Tarcy, Albert Vecten, Marcel Vidal.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.): 2951 et annexes, 2987 (annexe n° 11), 2988 (tome IV), 2989 (tome VIII) et in-8° 895.

Sénat : 95 et 96 (annexe n° 7) (1985-1986).

Loi de finances. — Bibliothèques - Culture - Danse - Monuments historiques - Musées - Musique - Théâtres nationaux.

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	3
I. - L'évolution de la structure du budget de la culture de 1981 à 1986	5
A. - Avant 1981 : un budget souple, mais pas assez doté	5
B. - Après 1981 : un budget bien doté, mais de plus en plus rigide	5
II. - L'afflux de crédits n'a pas résolu tous les problèmes financiers	7
A. - Des secteurs oubliés	7
1. Le patrimoine	7
2. L'Institut d'histoire de l'art	8
B. - Des priorités mal maîtrisées	9
1. L'amour du « Tout-Paris » et tout pour Paris	9
2. Le Grand Louvre	10
3. La facture instrumentale	10
4. Le transfert du musée des plans-reliefs	11
III. - L'afflux de crédits a favorisé le lancement de projets dispendieux	13
A. - L'opéra de la Bastille	13
B. - Le Palais-Royal	15
C. - Le centre national des arts culinaires	17
IV. - L'afflux de crédits a conduit à l'abandon des méthodes traditionnelles de choix	20
Conclusion	24

INTRODUCTION

Pour 1986, l'examen du budget de la culture dans la loi de finances impose un exercice d'une plus longue portée. Il s'agit d'émettre un jugement sur l'action de **M. Jack LANG**, ministre de la culture, de 1981 à 1986.

Pour conduire cette étude, votre rapporteur estime nécessaire d'examiner d'abord les caractéristiques essentielles de la structure du budget de la culture, avant et après 1981, puis de vérifier si l'abondance de crédits depuis 1982 a représenté une chance pour le secteur culturel et enfin d'examiner l'intérêt et les modalités des actions originales du ministère.

Tout au long de cette étude, l'action, voire le style, d'un ministre sera mis en regard des exigences de la politique culturelle.

I. - L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU BUDGET DE LA CULTURE DE 1981 A 1986

A. - Avant 1981 : un budget souple mais pas assez doté.

En 1981, le budget du ministère de la culture pouvait être considéré comme un budget atypique.

En effet, il existait en son sein **une réelle marge de manoeuvre pour des actions nouvelles** et une très grande partie de ses dépenses était compressible. La marge de manoeuvre résultait du faible poids des actions antérieures à mener à bien. De nombreuses décisions budgétaires étaient donc possibles.

Par rapport aux autres ministères, les dépenses incompressibles occupaient une part très largement inférieure dans le budget de la culture. Les dépenses de matériel, peu compressibles, n'y tenaient qu'une place fort réduite.

B. - Après 1981 : un budget bien doté mais de plus en plus rigide.

En 1982, de nombreuses nouvelles actions ont pu être lancées. De très importantes majorations de crédits ont été décidées au bénéfice des actions déjà engagées mais en 1986 les conséquences budgétaires positives de la volonté politique de 1982 commencent à disparaître. En effet, le poids des services votés représente maintenant plus de 85 % de la dotation. **L'alignement sur les autres budgets a été réalisé.**

L'examen de la structure du budget de la culture entre 1981 et 1986 conduit à constater que **la marge de manoeuvre n'a cessé de se réduire.** L'entrée en fonction de nombreux équipements à partir de 1986 ne fera qu'accentuer ce phénomène. Les crédits de subventions de fonctionnement représenteront une fraction

toujours plus considérable de la dotation du ministère. Certaines subventions seront totalement rigides. En revanche, les autres seront tout désignées pour être l'objet de compression, voire de suppression totale.

La tentation sera grande dans les années à venir, tout en maintenant le seuil de 1 % atteint par ce budget, de supprimer les subventions non strictement imposées par les structures permanentes. Cela se fera au détriment du rôle traditionnel du ministère qui a vocation à jouer un rôle d'animation accordant des subventions à telle ou telle association ou à tel ou tel projet culturel.

Le ministère sera donc amené à choisir entre deux genres d'actions très différents, l'un lié au fonctionnement des grands établissements culturels, l'autre dicté par les besoins des créateurs. Comme il sera impossible de compromettre le fonctionnement du premier, il sera tentant de laisser le second à son propre sort créant ainsi une masse de créateurs mécontents appelés à devenir la clientèle favorite du futur ministre de la culture de quelque cabinet fantôme.

Cette évolution de la structure du budget de la culture, inconsciente ou voulue, est dangereuse dans la mesure où les priorités retenues en 1982 n'étaient peut-être pas les vraies priorités de la culture.

II. - L'AFFLUX DE CRÉDITS N'A PAS RÉSOLU TOUS LES PROBLÈMES FINANCIERS

Les priorités retenues en 1982 n'ont pas évité l'oubli de certains secteurs ou des erreurs de choix dans ceux pris en compte.

A. - Des secteurs oubliés.

1. *Le patrimoine.*

Au sein de celui-ci l'oubli des monuments historiques est particulièrement net. Votre rapporteur l'a déjà dénoncé l'an dernier.

De 1981 à 1986, d'après les chiffres du ministère de la culture, les crédits consacrés aux travaux et à l'entretien ont augmenté de **29,4 % en francs constants**. A l'intérieur de ceux-ci, les crédits d'entretien n'ont augmenté que de 11,3 %. Au sein du budget de la culture qui a progressé de 93,7 % en francs constants, il est évident que **les monuments historiques n'ont pas constitué une priorité**.

En outre, ont été imputés sur les crédits des monuments historiques des créations ou des commandes publiques au détriment de missions traditionnelles du patrimoine dont l'état d'abandon chronique n'est plus à démontrer.

Autre exemple : **l'inventaire général du patrimoine**, lancé par **André Malraux**, aurait pu bénéficier de l'afflux de crédits en 1982 afin d'accélérer son achèvement. Il n'en a rien été. Dans le même temps des secteurs moins essentiels, aux yeux de votre rapporteur, n'ont parfois pas su comment utiliser leurs crédits.

2. La création d'un Institut national d'histoire de l'art.

En mai 1983, M. André Chastel a remis au Premier ministre un rapport sur « *la création d'un institut national d'histoire de l'art* ».

Après avoir étudié les initiatives des pays étrangers, le rapport insiste sur la situation actuelle de la France dans ce domaine :

« L'extraordinaire insuffisance de notre dispositif est partout déplorée et jugée décourageante. Il n'existe actuellement en France qu'une bibliothèque spécialisée – et elle est pratiquement paralysée ; il existe plusieurs photothèques, mais cloisonnées et sans aucune politique commune ; il existe des équipes de chercheurs, mais aucun lieu de contact, de rencontre, de présentation des travaux ; il existe des sociétés savantes, mais toutes préoccupées de leur avenir et parfois moribondes ; il existe un comité français d'histoire de l'art (section nationale du comité international, U.N.E.S.C.O.), mais sans secrétariat, sans local, sans bulletin : il existe un périodique de bibliographie, le « Répertoire d'art et archéologie » (C.N.R.S.), mais un concurrent américain (R.I.L.A.) le menace directement ; il existe une revue spécialisée, la « Revue de l'art » (C.N.R.S. et culture), mais insuffisamment diffusée. S'il y a un défi du xx^e siècle à ce type d'études, il n'a guère été affronté en France que par des initiatives dispersées. Inorganisation, inconfort, absence de résonance dans le pays, estime faible de la part des savants étrangers. S'il s'agit d'une discipline d'avenir, tout est à redresser. »

« ...L'aménagement d'un centre national peut se prévaloir d'une motivation simple. Tous les intéressés souffrent d'une dispersion des moyens, d'un manque de coordination entre les personnes et d'une absence élémentaire de lieux de rencontre et de liaison. Ce qu'il faudrait concevoir, c'est un centre d'information et un palais de la découverte. »

Interrogé sur les suites données à ce rapport, le ministre de la culture n'a pas cru devoir répondre. Votre rapporteur interprète ce silence comme le classement, sans suite, d'un projet qui mérite au contraire de figurer parmi les priorités du ministère.

B. - Des priorités mal maîtrisées.

1. L'amour du « Tout Paris » et tout pour Paris.

Les initiatives du ministre de la culture n'illustrent pas seulement son penchant à mettre le ministère au service de sa renommée lors d'événements très parisiens, mais également le fait que de 1981 à 1986, le poids financier des institutions culturelles situées à Paris se sera gravement alourdi.

Quelques chiffres illustrent ce déséquilibre.

Fin 1981, 60 % des crédits de la culture étaient consacrés à Paris, soit **1.892 millions de francs**. En 1986, c'est seulement 45 % des crédits, chiffre souvent cité par le ministère, mais cela représente **4.455 millions de francs**. En outre, pour l'avenir, ce poids va encore s'accroître avec les crédits nécessaires au fonctionnement des grands projets parisiens. Les réponses actuelles du ministère sur ce point ignorent délibérément cet aspect. **Les futures dépenses de fonctionnement sont parfois présentées « hors frais de personnel »**. Or, qu'il s'agisse du musée d'Orsay, du parc de La Villette, du Grand Louvre, de l'opéra de la Bastille, il est évident que les frais de personnel constitueront une part très importante et évidemment incompressible des crédits qu'ils absorberont.

En cas de difficulté, plusieurs solutions apparaissent. Soit, comme c'est le cas actuellement pour le Louvre, d'importantes parties de ces établissements seront, par roulement, fermées au public, soit, malgré l'absurdité de telles mesures, des compressions de personnel auront lieu. Beaubourg, pour lequel cela ne semblait pas envisageable, compte tenu des 25.000 entrées quotidiennes enregistrées, a tout de même connu 15 suppressions d'emplois en deux ans.

A un moment donné, le choix sera forcément entre des institutions aux frais de fonctionnement galopants, mais tournant à plein régime, et des institutions mises en sommeil pour raison budgétaire. Aucune de ces deux solutions n'apparaît souhaitable. Il est donc urgent de repenser les grands projets culturels parisiens du ministère.

2. *Le Grand Louvre.*

Votre rapporteur part d'un constat simple : le **Louvre actuel fonctionne mal** (salles souvent fermées, information du public tout à fait défectueuse, salles restaurées mais non encore ouvertes au public, heures et jours d'ouverture insuffisants (1)...).

Le projet grandiose du Grand Louvre doit à la fois surmonter les difficultés du Louvre actuel et assurer un fonctionnement satisfaisant pour un musée considérablement agrandi.

Aucun des éléments fournis par le ministère ne permet de dire que ces difficultés ont été exactement mesurées et, à plus forte raison, encore moins surmontées (2). Pour l'instant, **l'opération du Grand Louvre ne constitue qu'un saut dans le vide**. Elle sera un gouffre financier et, symboliquement, il n'en restera qu'un tombeau édifié à la mémoire d'un projet mort-né : la pyramide.

Certains observateurs avisés des projets du ministre de la culture ont craint que le Grand Louvre ne soit en fin de compte qu'une « *ligne Maginot culturelle* ». L'état actuel des études leur donne malheureusement raison et il est permis de s'interroger sur ce que peut être le plus vaste musée du monde sans la mise en valeur du contenu culturel qui justifie sa réalisation.

3. *La facture instrumentale.*

Au début des années 1970, le déficit extérieur dû aux instruments de musique était très faible. De 1972 à 1982, les importations ont augmenté en moyenne de 23 % en valeur. L'accélération de la demande, l'insuffisance d'une production nationale de pianos, l'absence quasi-totale d'une offre française d'instruments électroniques, sont les trois raisons de cette évolution. **Près de 90 % du déficit extérieur de la facture instrumentale française proviennent des seuls pianos et instruments électroniques (3).**

(1) Le Louvre est totalement fermé 64 jours par an, sans compter les jours de grèves. Par comparaison, la National Gallery de Londres n'est totalement fermée que 4 jours par an.

(2) Voir ci-dessous, IV, la généralisation d'une nouvelle méthode de choix ; les études *a posteriori*.

(3) Une étude effectuée par le Bureau d'information et de prévisions économiques : « L'économie du domaine musical » a parfaitement traité les thèmes esquissés dans le présent rapport. La documentation française, Paris, 1985.

Le déficit du secteur de la facture instrumentale revêt une grande importance. Ses enjeux sont à la fois économiques et culturels puisque la facture instrumentale peut être considérée comme un ambassadeur de la musique française à travers le monde.

Face à cette situation de crise, le Gouvernement est intervenu. Un **plan de relance du son** a été adopté. Il a prévu notamment le développement des entreprises artisanales et industrielles, des actions de promotion et de diffusion, une politique de la commande publique, une action en matière de recherche, une organisation et une représentation de la profession et la création d'une mission interministérielle de la facture instrumentale.

Dans ce plan, le développement du marché des nouveaux instruments de musique utilisant les technologies de synthèse sonore est une priorité.

Une autre priorité est constituée par la production de moyennes gammes dans les domaines du violon, des archets et de la flûte à bec. **Votre rapporteur déplore que, dans ce plan, le piano n'ait pas reçu une place primordiale.**

La dernière entreprise française (1), **les pianos Rameau**, ne couvre les besoins que de 10 % du marché français. Tout récemment, en mai 1985, cette entreprise (160 salariés et 2.000 instruments par an) déposait son bilan. En octobre dernier, la liquidation de biens de cette entreprise était envisagée. Le plan de redressement aujourd'hui examiné prévoit de réduire les coûts de production et de proposer des produits mieux adaptés au marché français. Seuls 60 salariés seraient maintenus.

4. Le transfert du musée des plans-reliefs.

Interrogé sur le transfert de ce musée à Lille, le ministère a répondu à votre rapporteur que cette décision était dictée par :

- le manque de place (musée et réserves) ;
- le coût d'une nouvelle présentation sur place (20 millions de francs) ;
- le coût de la restauration d'ensemble de la collection (9 millions de francs).

Le transfert à Lille est estimé à 50 millions de francs (tout l'aménagement du bâtiment qui doit abriter ce musée est

(1) Erard, Gaveau, Pleyel ont déjà disparu.

encore à entreprendre). A cela s'ajouterait le coût du transport et celui des restaurations supplémentaires occasionnées par les détériorations dues au transfert.

Etant donné que la restauration d'ensemble de la collection s'impose dans tous les cas – même si l'existence en nombre suffisant de restaurateurs qualifiés n'est pas démontrée – et qu'il n'est pas certain que le musée de Lille permette la présentation permanente de toute la collection, la différence entre le coût du maintien sur place (20 millions de francs) et celui du transfert (plus de 50 millions de francs) condamne le projet de transfert.

De plus, au-delà de l'aspect financier, la motivation culturelle du transfert fournie par le ministère n'emporte pas l'adhésion : *« L'installation à Lille de la collection, à une immédiate proximité des nombreuses citadelles du quart nord-est de la France, permettra de donner une nouvelle dimension au musée en créant une animation en direction de ces citadelles et en créant des liens entre celles-ci et le musée ».*

Votre rapporteur souhaite, au vu de ces éléments, que le musée des Plans-reliefs soit maintenu à Paris.

III. - L'AFFLUX DE CRÉDITS A FAVORISÉ LE LANCEMENT DE PROJETS DISPENDIEUX

Des actions originales : les « must » du ministre.

A tout propos, profitant de l'extension des crédits depuis 1982, le ministre a souhaité être présent sur tous les terrains. Cette action a eu certaines retombées flatteuses, sinon toujours positives. De récents sondages parus dans la presse (1) attestent qu'en France ou à l'étranger le ministre de la culture a su se créer une image d'animateur culturel dynamique. Mais cette activité multiple a relevé souvent de l'activisme ou de l'improvisation et parfois du dilettantisme. Quelques exemples seulement seront retenus par votre rapporteur : l'opéra de la Bastille, les jardins du Palais-Royal, le Centre national des arts culinaires.

A. - L'opéra de la Bastille : la note qui tue.

Ce choix constitue une fausse réponse à un vrai problème. Le vrai problème réside dans la difficulté d'accès du grand public au Palais Garnier. La fausse réponse tient dans le fait qu'il ne suffit pas de faire asseoir, plusieurs fois par jour et à longueur d'année, des milliers de personnes dans une salle géante pour que l'on soit parvenu à la démocratisation de l'opéra et pour qu'apparaissent, comme par enchantement, les chanteurs, choristes et musiciens de haut niveau rendus nécessaires par une telle structure.

M. Rolf Liebermann a mis en relief récemment dans « *Le Monde de la musique* », (n° 82, octobre 1985), l'absurdité d'un tel projet. Plusieurs extraits de cet article méritent d'être cités : « *Aujourd'hui, en France, on parle beaucoup de la démocratisation de l'opéra. Et des déclarations péremptoires sont faites sur*

(1) L'Evènement du jeudi.

ce thème au sujet du futur Opéra de la Bastille, de son exploitation, de la « rationalisation de l'art lyrique » qu'il va déterminer, etc. Que de blablas, d'inepties. Mais, surtout, quelle erreur totale de conception ! Comment la salle de la Bastille démocratisera-t-elle l'opéra ? Si l'on veut bien parler d'art, l'opéra se démocratisera dans la salle. Bien sûr, on aura quelques centaines de places supplémentaires. Mais la question demeure : à quel prix ? Jamais un Pavarotti ou un Domingo n'accepteront de se produire pour un cachet moindre que celui qui leur est versé actuellement ! L'opéra reste un luxe, et la scène est toujours élitaire. Une salle ne peut être vraiment démocratisée que si le Gouvernement ou le conseil d'administration en ont réellement la volonté. Ce qui n'a rien à voir avec la Bastille, ou le Palais Garnier qui, lui, d'ailleurs, pourrait être démocratisé. Point n'est donc besoin de bâtir un nouvel opéra. Et comme la démocratisation se mesure au prix des places, peu de choses risquent de changer... ».

En outre, en admettant que l'opéra de la Bastille puisse fonctionner, il reste une question. Celle de la future utilisation du Palais Garnier et de la salle Favart.

Sur ce point, Rolf Liebermann doit aussi être cité : « A dire vrai, le plus incompréhensible, le plus invraisemblable, c'est qu'on ne se soit pas posé la question de savoir ce qu'on allait faire du Palais Garnier, cet énorme bâtiment en plein cœur de Paris, qui a son poids, son passé... et son rayonnement. Déclarer qu'on le met à la disposition du ballet est une malhonnêteté, ou une impossibilité. Car il conviendrait alors de créer une structure entièrement nouvelle, en augmentant très fortement les subventions, ce qui rendrait peut-être le projet viable. Mais cette condition est-elle remplie ? Et puis, il faudra un nouvel orchestre, ainsi que des services en tous genres : maquilleuses, couturières, machinistes, etc. Je me suis laissé dire qu'on envisageait aussi d'y déménager éventuellement la Bibliothèque nationale. Voilà qui frise le ridicule ! La solution consiste-t-elle à laisser mourir une si grande maison ? Voilà qui est pire. Cela m'est franchement insupportable ».

D'autres solutions étaient envisageables. A titre d'exemple, Rolf Liebermann souligne que « Avec la moitié des dépenses engagées dans la construction de la salle de la Bastille, on aurait sans doute pu parfaitement moderniser le Palais Garnier. En commençant par « déclasser » le monument historique, comme on l'a fait à Dresde. Puis en supprimant les loges, les places aveugles, et en construisant une scène convenable. On risque fort de transformer le Palais Garnier en un mouiroir vide, et d'avoir à la Bastille une salle bancale ».

Votre rapporteur a interrogé sur ces difficultés le ministre de la culture qui s'est contenté de renvoyer ces questions à la personnalité choisie pour diriger cet opéra. Pour le ministre : « *La récente nomination de M. Gérard Mortier, directeur de l'opéra national de Belgique, comme directeur du projet de l'opéra de la Bastille, permettra de préciser prochainement les besoins en musiciens et chanteurs, en fonction des choix artistiques arrêtés.*

De son côté, M. Gérard Mortier (1) déclare qu'il ne dirigera l'opéra de la Bastille que si on lui donne pleins pouvoirs pour le choix de son équipe afin de « *créer en France un système d'organisation du travail et d'esprit d'équipe qui sera une des plus grandes révolutions que le pays ait connues depuis 1789* » et des moyens financiers quasiment illimités. Dès à présent, il redoute la bureaucratisation des personnels artistiques et la syndicalisation des personnels.

En outre, il précise bien que, pour lui, « **il ne s'agit pas pour l'opéra d'aujourd'hui de rassembler des foules, mais de créer un public intelligent et même élitaire** ». Il s'oppose donc à une salle géante et à une programmation de répertoire, c'est-à-dire l'alternance d'une dizaine d'ouvrages par mois. Pour lui, l'opéra de la Bastille n'obtiendra un véritable retentissement qu'en ayant une politique extérieure intégrant le Palais Garnier, le Théâtre national de Paris et les opéras de Lille, Toulouse, Bordeaux, Strasbourg, Lyon.

Ces points de vues et les non-réponses du ministère amènent à conclure que **la décision de construire l'opéra de la Bastille n'est à l'heure actuelle qu'un pari et non un projet digne de ce nom.**

B. - Les jardins du Palais-Royal : de belles sculptures qui enlaidissent.

Le ministre de la culture vient de décider de rénover l'aspect de la cour d'honneur et des jardins du Palais Royal. Pour cela, il a commandé toute une série de sculptures à des artistes contemporains (2).

(1) Entretien accordé à « *l'Express* » du 6 au 12 septembre 1985.

(2) Votre rapporteur a constaté avec surprise que 19,9 millions de francs sur 22,4, soit 88,8 % , sont financés par la direction du patrimoine. Il est vrai que la commande publique ponctionne lourdement aussi la direction du développement culturel. Cela paraît tout aussi anormal à votre rapporteur.

La commande publique va en bénéficier mais il est permis de se demander si les jardins du Palais Royal avaient mérité de faire les frais de cette relance.

Votre rapporteur a interrogé le ministère sur les commandes publiques. Un document lui a été adressé dans lequel la délégation aux arts plastiques récapitule l'état d'avancement des commandes au 1^{er} octobre 1985. Pour le Palais Royal, les opérations prévues sont les suivantes :

- les fontaines de **Pol Bury**
(achèvement octobre 1985) ... **1,85 million de francs**
- une sculpture de **Garouste**
(achèvement mai 1986) **2,95 millions de francs**
(en cours de réalisation)
- une fontaine de **Poirier**
(achèvement septembre 1986) . **4,40 millions de francs**
(en cours de réalisation)
- le dallage de **Daniel Buren**
(achèvement mars 1986). **13,24 millions de francs**
(en cours de réalisation) (1),

ce qui donne, pour le Palais-Royal, un total de **22,44 millions de francs uniquement pour les sculptures**, sans compter le réaménagement même des jardins.

Le coût cumulé des différentes sculptures prévues pour cet ensemble est fort élevé. N'est-il pas tout à fait extravagant d'investir un tel montant pour détruire l'harmonie de l'un des plus beaux sites de la capitale ?

Votre rapporteur se demande donc si, en période de rigueur budgétaire, ce réaménagement, esthétiquement fort discutable, peut être considéré sérieusement comme une priorité.

Au surplus, il s'interroge sur les consultations qui ont précédé cette initiative. Il croit savoir que la commission supérieure des monuments historiques a émis, à une très large majorité, un avis défavorable sur ce projet. Il estime en outre qu'une **présentation publique de la maquette des nouvelles réalisations devrait être organisée avant de poursuivre plus avant la réalisation de ce projet.**

(1) Il s'agit d'un dallage en béton blanc, sorte de damier marqué de lignes de marbre gris-noir d'une surface de 2.000 m². Sur ce dallage s'érigent environ 150 colonnes (60 cm de haut pour les colonnes moyennes et 80 cm de diamètre), elles aussi en béton blanc à rayures de marbre gris-noir. Des colonnes plus hautes prennent place dans trois tranchées. Le dallage occupe toute la surface de la cour d'honneur du Palais-Royal. Quant au coût même de ce dallage, il peut être intéressant de noter qu'il correspond à plus du double des crédits consacrés par le ministère aux ateliers d'artiste en 1985 (67 artistes concernés).

C. - Le centre national des arts culinaires : une initiative en faveur de la gastronomie : la réhabilitation des « budgétivores ».

Le ministère de la culture et le ministère de l'agriculture ont demandé à M. Jean Ferniot un rapport afin d'établir un diagnostic sur la situation de l'économie culinaire française.

M. Jean Ferniot a remis cette étude en avril 1985, après avoir consulté plus de 200 personnalités des secteurs professionnels de la haute cuisine, des arts de la table, de l'industrie hôtelière, des activités agro-alimentaires et de la distribution. Deux conclusions y sont présentées :

- La nécessité de la mise en place d'une école de création culinaire de haut niveau comportant une unité de recherche.

- La mise en œuvre, dans les meilleurs délais, d'un centre international culinaire permettant en un seul lieu la confrontation des cuisines régionales et étrangères, sous le patronage de l'art culinaire français (1).

Ce rapport étonne à la fois par son style et par ses conclusions.

Quant au style, il est proche de celui d'un discours de fin banquet. Les considérations les plus extravagantes y figurent (2).

Quant au fond, le rapport juxtapose des affirmations croyant souligner la nécessité de trouver un équilibre entre diversité et rentabilité. Il souhaite que la haute gastronomie française serve de « locomotive à un train culinaire comportant tous les wagons de l'agro-alimentaire, de la distribution, de l'hôtellerie, du tourisme, des arts de la table et des industries annexes ». L'ambition du rédacteur du rapport est de voir la cuisine française triompher sur la scène internationale et les chefs français la réaliser à travers le monde.

Pour démontrer le retard de la cuisine française, un sondage est cité d'où il est déduit hâtivement que la cuisine française est loin de triompher sur la scène internationale dans la mesure où,

(1) Lettre de M. Jean Ferniot aux ministres de la culture et de l'agriculture en date du 18 avril 1985.

(2) a titre d'exemple, page 1 : « Qui n'aime caresser une aubergine ? »

aux Etats-Unis, elle vient loin derrière les cuisines, italienne, chinoise et mexicaine (1). Le but du centre national d'art culinaire est donc de former des cuisiniers capables d'être « *les bataillons d'élites de « chefs » que le marché international ne demande qu'à accueillir.* » M. Ferniot pense avoir découvert un créneau inexploité à l'échelle mondiale. Pour atteindre ce but, une école serait créée, l'E.N.A.C. (école nationale des arts culinaires) (2) dont l'objectif serait tout simplement « *de délivrer en fin d'études le diplôme le plus recherché du monde* ».

Mais cela n'est qu'un début car, parallèlement, serait créé un musée de la cuisine des vins et des arts de la table et un centre international de la gastronomie qui pourrait consister dans le rassemblement à Paris en un lieu spécialement aménagé – cela rassure – « *de 40 ou 50 restaurants de cuisine régionale et de cuisine étrangère, gérés par des chefs prestigieux* ». Ce centre serait « *pour Paris et la France une réalisation unique de nature à attirer dans un temple de la gastronomie mondiale, temple culturel et ludique, des visiteurs et clients du monde entier* ». Toujours imaginatif, le rapporteur ajoute : « *une fois réalisée à Paris, la formule est exportable, reproductible, voire « franchissable » aux métropoles étrangères* ».

Le rapport Ferniot conclut en soulignant que les structures de fonctionnement du futur centre pourraient être mises en place « *pour une enveloppe mesurée de 20 millions de francs* ». Malheureusement, votre rapporteur n'a pu disposer des annexes jointes au rapport qui devaient préciser ce projet.

Le rapport ayant confirmé le caractère génial d'un projet d'une telle envergure, les rouages administratifs se sont mis en mouvement. En juin 1985, une étude préliminaire sur l'organisation des études à l'Ecole nationale des arts culinaires a été réalisée par MM. Didier Hamon et Dominique Faure. Un projet a également été communiqué à votre rapporteur, il concerne l'organisation des études à l'E.N.A.C. Tout cela semble déjà fort bien engagé. Une seule question a été oubliée. Pourquoi se lancer dans un tel projet ? Le rapport Ferniot est-il plus qu'un alibi destiné à justifier le vœu initialement exprimé par le ministre de la culture ?

A aucun moment la question de la nécessité de ces nouvelles structures n'a été posée. A aucun moment il n'a été démontré une insuffisance de l'initiative privée. Dans une réponse écrite à votre rapporteur, le ministre s'est contenté d'affirmer que « *il ressort du*

(1) Enquête effectuée en janvier 1985 auprès de 800 personnes. Le rédacteur du rapport ajoute cependant pris d'un remord : « il convient de replacer ces chiffres dans le cadre de la démographie américaine (importance des minorités italiennes, mexicaines, asiatiques) ».

(2) Malencontreusement, ce sigle existe déjà.

rapport remis par Jean Ferniot aux deux ministères, que l'initiative privée ne répond que très insuffisamment aux besoins du marché ».

A l'époque même où étaient traduites dans le budget les réalités financières de ce vaste projet, Mme Georgina Dufoix présentait en Conseil des ministres un **plan de lutte contre la pauvreté**. Il semble que le ministre de la culture ait mis au point une nouvelle recette contre ce fléau. Elle se résumerait en un slogan « *à nouveaux pauvres, nouvelle cuisine* ». L'oeuf dur distribué aux pauvres par l'**abbé Pierre** deviendrait, grâce au talent de **M. Ferniot**, une denrée exportable au tiers-monde à condition d'y rajouter, avec l'aide du contribuable, un peu de purée de truffes. Le contraste entre le contexte de rigueur et cet étonnant projet est encore illustré par les moyens (1) mis à disposition de cette réalisation où l'on découvre dans les réponses ministérielles l'importance des frais de représentation de **M. Ferniot** et l'existence d'un chauffeur qui constitue sans doute l'aide au retour la plus adaptée à l'homme le mieux nourri de France.

(1) Centre national des arts culinaires : fonctionnement 1986 : 6 millions de francs dont 2 millions de francs proviennent du ministère de la culture. Association de préfiguration du centre national des arts culinaires : 3 millions de francs en 1985, 10 personnes - moyenne des rémunérations 9.800 F par mois - 35.000 F de loyer mensuel, 10.000 F par mois de frais de représentation pour **M. Ferniot**.

IV. - L'AFFLUX DE CRÉDITS A CONDUIT À L'ABANDON DES MÉTHODES TRADITIONNELLES DE CHOIX REPLACÉES PAR DES ÉTUDES A POSTERIORI ET DES EXERCICES DE POST-FIGURATION

Le ministère de la culture a nettement manifesté, ces dernières années, la volonté de lancer des grandes opérations sans avoir mené toutes les études préalables nécessaires. S'agissait-il de les rendre, au plus vite, tout à fait irréversibles ?

Les réponses adressées à votre rapporteur cette année à propos du budget pour 1986 illustrent cette attitude. Quelques exemples suffisent à étayer cette affirmation.

L'opéra de la Bastille.

Dans un document daté de septembre 1985, le ministère de la culture indique « Pour le bâtiment et le génie scénique les études sont en voie d'achèvement » « ... *Les terrassements et fondations ont débuté en mars 1985. Les dernières tranches seront achevées au printemps 1986 réalisant une excavation d'une profondeur d'environ vingt mètres sur une surface supérieure à deux hectares* ».

Interrogé sur le nombre de musiciens et de chanteurs nécessaires à la pleine utilisation du futur opéra, le ministère a seulement évoqué la nomination de **M. Gérard Mortier** qui « *permettra de préciser prochainement les besoins en musiciens et chanteurs* ».

En attendant, le tribunal administratif de Paris vient d'ordonner, le 8 octobre dernier, l'arrêt du chantier. En effet, le permis de construire justifiant les travaux ne couvre qu'une fraction de la construction (le parc de stationnement et la salle modulable). Un permis de construire global serait nécessaire...

Le Grand Louvre.

Dans ses réponses au questionnaire, le ministère indique « **Des études sont en cours pour l'équipement informatique et audiovisuel destiné à permettre le fonctionnement de l'accueil** ».

Quant au problème du parc de stationnement, le ministère précise « **un parc de stationnement dont l'étude a été confiée à une société à laquelle participe la ville de Paris, la chambre de commerce et d'industrie, la Caisse des dépôts et plusieurs banques : l'étude technique et financière est en cours et de ses conclusions dépend la décision de principe sur le lancement de cette opération complémentaire** ». (Cette réponse est à mettre en regard de celle citée plus bas à propos du parc de stationnement du musée d'Orsay).

A propos de la cour Napoléon, la première tranche de restauration des bâtiments prévoit la remise en état des façades des pavillons Sully, Richelieu, Dunon et le ravalement partiel des ailes du Palais. Le ministère précise « **ce programme est en cours d'examen** ».

Interrogé sur le coût de fonctionnement dû aux effectifs supplémentaires induits par l'extension du musée du Louvre, le ministère a répondu : « **Une étude est en cours menée par la cellule qui se met en place à l'établissement public et qui travaille en liaison étroite avec la direction des musées de France, la réunion des musées nationaux et la direction du musée du Louvre. Il est encore prématuré de donner un ordre de grandeur des frais prévisionnels supplémentaires de fonctionnement qu'engendrera l'ouverture au public du sous-sol de la cour napoléon et de l'aile du ministère des finances.**

« **En ce qui concerne l'accueil Napoléon, c'est à l'occasion de l'approbation de l'avant-projet détaillé que seront disponibles un certain nombre d'éléments d'information relatifs au nombre d'agents nécessaires et à leur qualification ainsi que les coûts annuels de fonctionnement des équipements. Ces éléments, une fois analysés, comparés et critiqués, devraient permettre une estimation assez fiable du coût de fonctionnement pour 1988.** »

Votre rapporteur s'étonne qu'une étude puisse déjà résulter d'un travail mené par une cellule qui ne fait que se mettre en place. Il comprend qu'il soit prématuré de communiquer les conclusions d'une telle réflexion.

Quant à la répartition des surfaces pour l'utilisation de la zone d'accueil de la cour Napoléon et de l'aile abandonnée par le ministère des finances, le ministère a répondu que la décision de maintenir certains services de la direction des musées de France et de la réunion des musées nationaux dans le Palais du Louvre a imposé de reprendre les premières propositions faites afin de dégager les espaces nécessaires à ces services. « Cette étude est en cours » ajoute le ministère.

A la lecture de ces réponses, votre rapporteur constate que le grand Louvre est lancé alors que des éléments essentiels de ce projet restent tout à fait ignorés du ministère de la culture : les structures d'accueil, la restauration des façades, les effectifs de personnel, le coût de fonctionnement, l'utilisation des surfaces...

Le musée d'Orsay.

Interrogé sur le problème du stationnement des véhicules et des cars de visiteurs, le ministère répond que le projet comporte la création dans le bâtiment d'un parking de service et que « en ce qui concerne les problèmes posés par le stationnement des cars, deux solutions sont à l'étude (1), l'une comporte la création d'une soixantaine de places de stationnement sur la largeur du quai bas au droit de l'ancienne gare, l'autre consiste à rechercher une solution conjointe avec le grand Louvre en créant un système permettant de déposer les visiteurs à Orsay et de faire stationner les cars dans le parking projeté au Louvre et de les rappeler à l'issue de chaque visite de groupe. La capacité de ce parking, qui fait actuellement l'objet d'une étude technique et financière (650 places dont 80 pour les cars) comme la proximité du musée d'Orsay (à environ 5 minutes de marche) rend cette solution satisfaisante ».

Votre rapporteur observe que cette solution « satisfaisante » dépend étroitement de la décision qui sera prise à propos du parc de stationnement du Louvre dont la réalisation a été présentée comme hypothétique dans la réponse sur le grand Louvre (voir plus haut).

*

* *

De l'ensemble de ces réponses dont le caractère décevant n'a pas besoin d'être souligné, il ressort nettement que le ministère a adopté systématiquement une attitude qui consiste à lancer très

(1) Le musée doit ouvrir en 1986.

vite de grandes opérations de prestige, puis à effectuer tant bien que mal des études *a posteriori* créant ainsi un nouveau système d'étude des grands projets : la post-figuration.

Il est évident que les résultats des études risquent de remettre totalement en cause les buts recherchés.

Que deviendra l'opéra de la Bastille, et à plus forte raison le Palais Garnier et la salle Favart, si l'on constate que la France n'est pas en mesure de fournir les chanteurs et choristes nécessaires ?

Que reste-t-il du Grand Louvre s'il ne peut offrir des espaces muséologiques ouverts en permanence, bien aménagés, où les chefs d'œuvre soient en sécurité et les visiteurs accueillis ?

Si ces buts ne pouvaient être atteints, quel sens auraient les vastes constructions entreprises ?

Pour le musée d'Orsay, l'absence, momentanée ou permanente, d'un parc de stationnement va rendre l'ouverture prochaine de ce musée particulièrement difficile. Il est regrettable de constater que, même dans une opération engagée de longue date, le ministère a été incapable de compléter le dispositif proposé. Que penser dans ces conditions de son aptitude à maîtriser la réalisation de plus vastes opérations lancées dans l'improvisation ?

CONCLUSION

En 1981, lors de l'arrivée au pouvoir du Gouvernement socialiste, il a semblé urgent à ses membres de dresser un bilan de l'action de leurs prédécesseurs, d'établir un inventaire de l'héritage laissé par eux.

Si l'on veut dresser aujourd'hui le même genre de bilan, force est de constater que l'héritage de l'actuel ministre de la culture suscite peu de convoitises.

En 1981, les autorisations de programme relatives aux grands projets représentaient 14,6 % du budget de la culture. En 1986, elles atteignent 69,8 % de ce budget. Chacun a pu entendre dire que les crédits de la culture ont été multipliés par trois depuis 1981. Moins nombreux sont ceux qui ont perçu que le poids des actions passées à mener à bien a été dans le même temps multiplié par quinze.

Le futur ministre de la culture aura donc à gérer un budget plutôt rigide et son activité consistera surtout à financer les dépenses liées aux opérations déjà engagées c'est-à-dire, pour l'essentiel, celles relatives aux grands projets parisiens. Il est probable qu'un mécontentement général des artistes, auxquels les subventions et les commandes seront mesurées au profit des frais de fonctionnement des grands établissements parisiens, accompagnera cette nouvelle politique. Dès à présent, les grandes opérations ont déjà contraint le ministre à abandonner des secteurs ou des actions. Ce mouvement ne fera donc que s'accroître.

Votre rapporteur a tendance à juger négativement l'action menée depuis 1981. En effet, alors que les moyens ont été très fortement augmentés, ce que le ministre a rappelé à toute occasion, il est impardonnable de ne pas avoir comblé les retards les plus importants des secteurs traditionnels d'intervention.

S'il fallait résumer en une phrase, la comparaison entre l'action des deux ministres de la culture qui ont le plus marqué la V^e République, le parallèle entre **André Malraux** et **Jack Lang** a conduit votre rapporteur à se demander : le premier n'a-t-il pas mis sa renommée au service du ministère ? le second n'a-t-il pas été tenté de mettre le ministère au service de sa renommée ? l'auto-promotion médiatique du ministre ayant été assurée grâce à quelques secteurs à grand spectacle du ministère : le cinéma, quelques opérations culturelles à l'étranger, la commande publique, la mode, l'animation culturelle en tous genres.

La culture n'y a pas toujours gagné, l'Etat y a quelquefois perdu.

La commission des affaires culturelles a émis un avis défavorable sur les crédits de la culture pour 1986.